

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON DE YDES

MAIRIE DE YDES

☎ 04 71 40 82 51 – mairie@ydes.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°005-2025- VOIRIE : ARRETE PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT : Stationnement d'un camion de 20 m³ au 31 Rue du Dct Basset

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route
Vu la demande de la S.A.S Michel VISY en date du 10 février 2025
Considérant que pour assurer le bon déroulement d'un déménagement au 31 Rue du Dct Basset, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation,*

ARRETE

Article 1 :

La durée de la réglementation s'applique uniquement le vendredi 14 février 2025 de 6 heures à 18 heures.

Article 2 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public au droit du 29 et 31 Rue du Dct Basset selon les restriction suivantes :

- stationnement du camion de déménagement sur les places de parking au droit du 29 et 31 Rue du Dct Basset, avec emprise sur le trottoir.

Article 3 :

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur, elle sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 :

: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Didier PAPON, Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'entreprise S.A.S Michel VISY, ZI de Sistrière 2, Rue Félix DAGUERRE 15000 AURILLAC
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ydes / Champs-sur –Tarentaine,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes.

Fait à Ydes, le 11 février 2025

Le Maire d'Ydes, Alain DELAGE

